

Jeudi 17 février

Séance I (9h30 – 10h)

Ouverture et objectifs de l'atelier

L'atelier est organisé par le Programme MED POL dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole « immersions », en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de Chypre et avec le Secrétariat de la Convention de Londres. Il débutera le jeudi 17 février 2005 à 9h30 et se tiendra à l'hôtel « Cleopatra », 8, Florina Street, 1065 Nicosie, tel: +357 22 671000, fax: +357 22 670618, e-mail: cleotel@cleopatra.com.cy.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du Protocole « immersions » de 1996 et compte tenu de l'expérience acquise dans la région avec la mise en œuvre du Protocole de 1976, le Secrétariat du MED POL a jugé nécessaire d'organiser un atelier qui sera chargé d'examiner les aspects juridiques et pratiques de la mise en œuvre du Protocole de 1996, y compris l'application des Lignes directrices pertinentes. L'atelier, qui bénéficiera de présentations faites par des experts méditerranéens nationaux et extérieurs, aura notamment pour objet d'examiner les aspects techniques des Lignes directrices, de passer en revue les problèmes et blocages et d'en débattre, de partager des études de cas et des exemples de réussite et d'aider ainsi les pays dans la mise en œuvre du Protocole.

L'atelier sera ouvert par le Coordonnateur du Programme MED POL, par les responsables du Ministère chypriote de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement et par le représentant de la Convention de Londres.

Séance II (10h –11h)

Le cadre juridique:

- La Convention de Londres
- Le Protocole « immersions » méditerranéen de 1996
- Les Lignes directrices relatives au Protocole « immersions » de 1996

Lors de cette séance, les représentants de la Convention de Londres et du Secrétariat du MED POL passeront en revue les aspects juridiques des instruments internationaux ci-dessus en vue de cerner et d'examiner les questions communes et de concourir à leur mise en œuvre.

Pause café (11h –11h30)

Séance III (11h30 – 12h)

Examen des opérations d'immersion en Méditerranée au cours de la période 1995-2001

Eu égard aux impacts environnementaux que les opérations d'immersion peuvent avoir et du fait qu'elles ont revêtu une certaine ampleur dans le cadre des permis

prévus par le Protocole « immersions » de 1976, le Secrétariat du MED POL a estimé qu'il serait utile de préparer un document d'analyse générale en recueillant des informations par le biais des permis d'immersion et d'autres sources sur l'état de la gestion des opérations d'immersion, et notamment sur les quantités et le type des opérations couvrant, dans une large mesure, la période au cours de laquelle les immersions étaient autorisées aux termes du Protocole de 1976. Les informations recueillies serviront à évaluer dans quelle mesure les pays sont prêts aux plans juridique, institutionnel et technique à mettre en œuvre le Protocole « immersions » modifié et à planifier les futures opérations d'immersion.

Lors de cette séance, le Consultant du MED POL qui a été engagé pour rédiger le document présentera les résultats de son étude.

Séance IV (12h – 13h30)

Application des Lignes directrices relatives au Protocole « immersions »:

- Gestions des matériaux de dragage
- Élimination des installations au large
- Gestion des déchets de poisson
- Dépôt de matières à des fins autres que leur simple élimination

Lors de cette séance, plusieurs experts partageront avec les participants des expériences concrètes de l'application de trois des Lignes directrices établies aux termes de l'article 4 du Protocole « immersions » méditerranéen en conformité avec ceux de la Convention de Londres, et d'une autre Ligne directrice (sur le dépôt de matières), établie dans le cadre d'OSPAR, qui sera bientôt élaborée également pour la région méditerranéenne.

Pause déjeuner (13h30 –15h)

Séance IV (suite:15h – 16h)

Pause café (16h – 16h30)

Séance V (16h30 – 18h)

Deux études de cas:

- Matériel de guerre immergé: une source de pollution chimique
- Gestion à terre des matériaux de dragage en cas de non compatibilité pour l'immersion

Lors de cette séance, deux experts présenteront des études de cas relatives aux problèmes survenus et susceptibles de survenir dans la région, à savoir l'immersion

de munitions excédentaires et la gestion à terre des matériaux de dragage. Un débat suivra.

Vendredi 18 février

Séance VI (9h30 – 11h)

Présentations par les pays sur la gestion des opérations d'immersion et l'éventuelle application des Lignes directrices approuvées

Lors cette séance, les représentants des pays seront invités à faire une présentation succincte (10/15 minutes) sur les modalités de gestion des opérations d'immersion dans leurs pays respectifs, et sur l'expérience qu'ils ont éventuellement acquise dans l'application des lignes directrices relatives aux immersions.

Pause café (11h – 11h30)

Séance VI (suite: 11h30 – 13h30)

Pause déjeuner (13h30 – 15h)

Séance VII (15h – 16h)

Amélioration de la gestion des opérations d'immersion: vers la mise en œuvre du Protocole « immersions » de 1996

À la suite des présentations faites par les pays et de l'examen par les experts des implications de l'application des Lignes directrices relatives aux immersions, l'atelier se poursuivra avec un débat général qui dégagera les perspectives de la mise en œuvre du Protocole « immersions » de 1996. Le débat devrait aussi permettre de déterminer les besoins des pays et le rôle éventuel du Secrétariat en vue d'une mise en œuvre efficace du Protocole.

Pause café (16h – 16h30)

Séance VIII (16h30 – 17h30)

Conclusions et recommandations

À l'issue du débat et des présentations, le Secrétariat s'efforcera de tirer les conclusions et de proposer des recommandations pour l'avenir qui seront examinées et adoptées par les participants.

Plan de travail et emploi du temps proposé

Judi 17 février

9h30 - 10h

Séance I

10h - 11 h

Séance II

Pause café

11h - 11h30

11h30 - 12h

Séance III

12h - 13h30

Séance IV

Pause déjeuner

13h30 - 15h

15h - 16h

Séance IV (suite)

Pause café

16h - 16h30

16h30 - 18h00

Séance V

Vendredi 18 février

9h30 - 11h

Séance VI

Pause café

11h - 11h30

11h30 - 13h30

Séance VI (suite)

Déjeuner

13h30 - 15h

15h - 16h

Séance VII

Pause café

16h - 16h30

16h30 - 17h30

Séance VIII